



COMMUNE DE LA VERRERIE

Affaires communales – Enquête publique

Conformément à la loi fribourgeoise sur les améliorations foncières du 30 mai 1990 (LAF), notamment à ses articles 16 et 120, la commune de La Verrerie met à l'enquête publique l'objet suivant:

- **La mise en dur d'un chemin agricole selon plans et rapport technique du bureau Geosud SA.**

Lieu de l'enquête: La Verrerie, administration communale

Durée de l'enquête: du **9 juillet au 7 août 2021**

Consultation: pendant les heures d'ouverture de l'administration communale

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées par lettre recommandée au Conseil communal, pour adresse: Administration communale, route de la Colline 108, 1624 Progens, avant l'expiration du délai d'enquête, la date du timbre postal faisant foi.

Les oppositions doivent être succinctement motivées et contenir des conclusions. Pour le reste, la procédure est régie par les articles 197 et suivants LAF ainsi que par l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture.

Le Conseil communal / 098588